

Montréal, le 10 février 2020

À l'intention de Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Consultations budgétaires 2020

Monsieur le Ministre,

L'année 2019 a été marquante en matière de protection des consommateurs. De nombreux bris de sécurité, affectant des millions de Québécois, ont mis à jour les lacunes du cadre de protection québécois en matière de sécurité des données et d'encadrement des agents de renseignements personnels.

Au cours du prochain exercice budgétaire, votre gouvernement entreprendra diverses actions afin de répondre à ces enjeux. Parmi ces démarches, on compte notamment le resserrement de l'encadrement des agences de crédit et la modernisation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

Nous appuyons pleinement ces initiatives ambitieuses de votre gouvernement. Toutefois, nous estimons que la mise en place de cadres législatifs plus rigoureux devra absolument s'accompagner d'un accroissement des ressources consacrées à leur mise en œuvre, afin de véritablement atteindre les objectifs de protection du public. À cet égard, le financement de deux organismes publics, l'Office de la protection du consommateur et la Commission d'accès à l'information, nous préoccupe tout particulièrement.

L'Office de la protection du consommateur dispose actuellement d'un budget de 12 millions de dollars pour remplir sa vaste mission. Alors que les défis pour cet organisme sont croissants, son financement ne représente qu'une fraction infinitésimale du budget québécois. Les pratiques commerciales traditionnelles, telles que la vente itinérante, subsistent et doivent toujours faire l'objet d'une attention constante. De surcroît, l'Office doit désormais composer avec les technologies numériques et les entreprises perturbatrices, qui complexifient grandement sa tâche.

La Commission d'accès à l'information, l'organisme public chargé de veiller à la protection de la vie privée des Québécois, compte quant à elle sur un maigre budget d'environ 7,5 millions de dollars. Au cours de la dernière décennie, la protection de la vie privée dans l'environnement numérique est pourtant devenue un enjeu incontournable. Pour que la Commission puisse jouer son rôle face aux technologies de surveillance, nous estimons qu'elle n'a pas seulement besoin de lois plus modernes : elle doit aussi bénéficier de ressources suffisantes pour mettre ces lois en œuvre.

Bien que le financement de ces deux organismes publics ait été augmenté récemment, nous estimons qu'il reste encore largement insuffisant pour véritablement leur permettre de remplir leur mission. Les meilleures lois du monde ne seront guère utiles aux consommateurs si les autorités publiques chargées de les appliquer sont sans ressources. Le Québec peut – et doit – faire mieux pour protéger ses citoyens.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



Christian Corbeil
Directeur général

c.c. Madame Sonia Lebel, ministre de la Justice